

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 8 MARS 2022 À 20H15

PROCES-VERBAL No 384

Présent.e.s	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, présidente, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, André GIRARDIN, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Excusé.e.s	Mme Sahar NSEIR et M. Julien GUYOT
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 9 février 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion
 - a) Commission des finances – préavis sur l'aménagement de la mairie
 - b) Commission des finances – préavis sur le crédit d'étude de l'auberge de Dardagny
6. Propositions de l'exécutif
 - a) Délibération concernant la convention des places du Rhône – participation à l'achat des infrastructures
7. Questions orales et écrites
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Divers

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 9 février 2022

Mme Vanoncini signale, en page 2656, qu'elle se référerait aux sorties de ski et non à des cours de ski.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente présente, au nom du Conseil municipal, ses condoléances à Mme Nseir pour la perte de sa maman.

- Une action de récolte de matériel sanitaire et d'urgence pour l'Ukraine aura lieu demain et samedi.
- Un grand événement communal aura lieu le 15 mai 2022 avec, notamment, l'inauguration du chemin des bornes et du pressoir. Vu qu'il est fort probable que le Conseil municipal tienne un stand lors de cette journée, l'aide des conseillers municipaux sera nécessaire.
- Le bureau du conseil municipal souhaite à toutes et à tous une belle journée des droits de la femme. **La présidente** espère que tout le monde saura se serrer les coudes en ces temps difficiles.

3. Communications et propositions de la Mairie

Mme Zoller signale qu'une plainte a été déposée concernant les tags réalisés au stade du Moulin. La commune attend des devis de remise en état afin de les remettre à son assurance qui prend en charge ces actes de vandalisme moyennant une franchise de Fr. 1'000.-.

Pour l'heure, il semble difficile de retrouver les auteurs de ces tags, car, en raison de l'absence de caméra, la police n'enquêtera pas. Elle consignera néanmoins les tags dans sa base de données au cas où leurs auteurs devraient être identifiés ultérieurement. Une discussion a aussi été menée entre le président du FC Satigny et la bande d'ultras du club, mais ces derniers assurent que cela ne vient pas d'eux. Ils disent qu'une autre équipe à Satigny réaliserait des tags et des déprédations à Satigny, mais il est difficile de mettre en cause qui que ce soit à ce stade. L'exécutif va quand même écrire un courrier à la commune de Satigny ainsi qu'au président du FC Satigny pour leur demander d'ouvrir l'œil. Il va aussi écrire à l'ACGF pour leur demander de faire le nécessaire auprès des clubs. En effet, on peut quand même dire que ces tags sont liés au monde du football. Enfin, la commune va s'assurer que l'enceinte du stade est entièrement close. Elle a d'ailleurs écrit à l'apiculteur pour que celui-ci s'assure que le portail qu'il utilise pour accéder à ses ruches soit toujours clos.

- La première phase de l'installation des nouveaux jeux à La Plaine sera terminée mardi prochain. Une fois que le paysagiste aura pu planter le gazon et que celui-ci aura poussé, **Mme Zoller** pourra faire venir la société Fuchsthun pour valider le montage des jeux et pour signer le contrat de maintenance pour les trois prochaines années.
- Au CHAD, les panneaux ont été remis en fonction sur le hangar A (côté village de Dardagny). Dans les jours à venir, ils vont finaliser la faîtière, la ligne de vie et le changement de quelques Eternits fissurés. Sur le hangar B (côté La Plaine), les panneaux seront remis en fonction pour la fin du mois. À ce stade, le planning et les coûts sont maîtrisés, mais **Mme Zoller** fera un point de situation quand tout sera terminé d'ici le mois de mai.
- Concernant le renouvellement intégral de la ligne CFF du Mandement, les travaux ont commencé par la prolongation des quais de gares entre La Plaine et Cornavin. Entre 2023 et 2024, une diagonale d'échange va être créée à Satigny. Il s'agit d'ajouter des voies pour que les trains puissent se croiser. Il y aura en effet un changement intégral des voies entre La Plaine et Cornavin, ce qui impliquera deux semaines d'arrêt total durant l'été 2025. Les travaux commenceront ainsi le 1^{er} janvier 2025 et se termineront à fin 2025 et la remise en service complète aura probablement lieu au début 2026. Quand les CFF seront plus avancés dans l'organisation de leurs travaux, une présentation sera faite aux habitants.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu la réfection du tablier du viaduc de l'Allondon. Ces travaux concernent uniquement les CFF, mais, dans ce cadre, ils ont profité pour discuter de la passerelle piétonne qui se trouve en dessous du viaduc. C'est un véritable serpent de mer parce qu'on ne sait pas à qui elle appartient. D'après le catalogue des ouvrages d'art, elle appartiendrait à Dardagny et à Russin. Toutefois, les ouvrages se trouvant au-dessus de cours d'eau appartiennent normalement à l'État et, en plus, c'est un ouvrage qui a été construit par les CFF. Par rapport aux chemins de randonnée, l'État aimerait bien avoir cet ouvrage parce que la ViaRhôna passe sur cet ouvrage depuis les Teppes. Il faut d'ailleurs savoir que, dans le cadre des travaux à Firmenich, le chemin est élargi pour permettre le passage des vélos.

Mme Zoller signale que cette passerelle est corrodée, que les soudures sont en mauvais état, qu'il y a un problème de qualité des accès et de conformité des garde-corps et que l'escalier du côté de Russin est trop raide et trop étroit. L'objectif est donc de profiter des travaux du viaduc pour refaire la passerelle. Pour cela, il faut définir à qui elle appartient et qui va payer les travaux. La commune de Dardagny a de bonnes discussions avec l'État qui pourrait prendre une partie des travaux à sa charge. Une convention va donc être établie par les CFF qui définira les responsabilités entre les différentes parties. Ainsi, les communes s'occuperont certainement de l'entretien puisqu'elles ont des personnes sur place qui peuvent s'en charger. Dans ce cadre,

au niveau des montants envisagés, si chaque commune prend en charge 10 % des travaux, l'État prendrait en charge les 80 % restants. Il faut encore que la commune reçoive la proposition définitive, mais cela reviendrait à environ Fr. 30'000.-. Les montants définitifs seront présentés au Conseil municipal dès qu'ils seront connus.

En aval, sur la rive gauche, Russin a reçu une subvention de Fr. 340'000.- pour créer une rampe d'accès pour la mobilité réduite. Pour pouvoir accéder aux observatoires des Teppes, le Grand Conseil a en effet voté un projet de loi libérant un montant pour des travaux permettant de faire une rampe accessible à la mobilité réduite qui partirait de la rive gauche, en aval, en direction des Teppes. Cette partie de l'ouvrage est donc financée, mais pas encore la partie de la passerelle.

- Dans le cadre de la réfection des ouvrages d'art, le passage inférieur (PI) de Challex va être refait. Il s'agit du tunnel se trouvant à la hauteur de la rue de l'ancienne forge (sur la route de La Plaine, après Firmenich, en direction du Moulin). Dans le cadre de leurs travaux, les CFF ont demandé si la commune avait des projets. En effet, s'il faut faire une étude, autant y inclure tous les projets qui pourraient s'y rattacher. Il se trouve que, lors de la précédente législature, la commune avait le projet de réaliser un tunnel dédié à la mobilité douce. L'État est ainsi entré en matière pour la réalisation d'un tunnel à côté de la voie de circulation et il a choisi un tunnel de 5,7 mètres de large et de 3 mètres de haut qui permettra le passage des piétons et des vélos. D'ici septembre prochain, la commune aura des séances avec Firmenich, l'État et les CFF pour définir l'accès au tunnel du côté de Firmenich, qui est d'accord de céder un bout de terrain, et la circulation à la sortie du tunnel du côté du Moulin. L'idée serait de faire une piste cyclable jusqu'au Moulin. **Mme Zoller** ne sait pas si l'État entrera en matière, mais les discussions porteront notamment sur ce point.
- Au vu du retard des travaux sur la ligne Satigny-La Plaine, le terrain que la commune a acheté pour y faire une déchetterie ne sera pas disponible avant l'automne 2025, mais les premières démarches pourraient peut-être démarrer en 2024 pour que les travaux puissent commencer lors de la prochaine législature.
- Les CFF réalisent des travaux de rafraîchissement au niveau de leur maison de service à la gare de La Plaine. Les locaux devraient être disponibles pour la fin juin. Des travaux devront toutefois encore être faits à la fin de l'année au niveau du toit étant donné que les CFF doivent encore obtenir des autorisations à cet effet. **Mme Zoller** va discuter avec les viticulteurs et avec les amis de la gare de La Plaine pour voir comment ils envisagent l'utilisation de ce local. **Mme Zoller** a demandé aux CFF si les locaux seraient disponibles pour le 15 mai, mais le délai sera malheureusement un peu trop juste.
- Concernant l'aménagement des bancs, **Mme Zoller** a eu un rendez-vous avec un responsable du centre de formation professionnelle technique dans la filière bois. Il va proposer un prototype de lattage sur les bancs, ce qui permettra de gagner quelques centimètres en hauteur, d'isoler un peu du froid du béton et d'apporter un aspect visuel plus sympathique. L'idée est de graver le logo du lézard des murailles sur les lattes.
- Concernant le local de vote et la possibilité de changer son emplacement de La Plaine à Bois-Gentil, le service des votations et élections n'y est a priori pas opposé. Il faut toutefois les avertir suffisamment à l'avance pour pouvoir intégrer cette information aux brochures d'informations aux citoyens. Le service des votations et élections rend toutefois attentive la commune au fait de choisir un local qui soit pérenne dans le temps, ce qui n'est pas forcément le cas d'un local loué.
- Après la séance du Conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent aller chercher à la mairie leur t-shirt pour le repas des aînés.
- **Mme Bovy** aimerait remercier la commission Social – Accueil – Culture – Manifestation pour avoir organisé les deux journées d'aide à l'Ukraine.

- Les conseillers municipaux sont attendus, le 9 avril 2022, au café de la poste à 9h30 pour s'occuper de la mise en place du repas des aînés.
- **Mme Bovy** demande aux conseillers municipaux souhaitant participer à la sortie, qui permettra d'assister à la Landsgemeinde d'Appenzell, le 30 avril 2023, de s'annoncer auprès de la Mairie.
- L'exécutif a versé en urgence Fr. 2'000.- à l'Église protestante qui a fait une demande pour l'Ukraine.
- **Mme Hutin Zumbach** annonce que les potelets sont installés depuis le 22 février 2022 devant la fontaine à La Plaine. Par contre, ce n'est pas encore le cas des nouveaux panneaux, visant notamment à indiquer le parking communal.
- Il faut savoir que les abris PC de la commune sont contrôlés régulièrement par la protection civile du Mandement concernant les problématiques d'étanchéité. Il ne s'agit pas de faire de l'alarmisme, mais de répondre aux questions posées par certains habitants. Il faut ainsi savoir qu'il y a assez de places et qu'un plan d'attribution est mis à jour chaque année. Si les gens veulent avoir des informations plus précises, ils peuvent appeler la Mairie qui fera suivre au poste PC de la Golette.
- Un ingénieur est venu contrôler l'orgue se trouvant dans la salle des Chevaliers. Tout est en ordre. Il n'y a pas de risque qu'il tombe.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

Aucune question

5. Rapports de conclusion

M. Rausis préside désormais la séance.

a) Commission des finances – préavis sur l'aménagement de la mairie

Mme Monney signale qu'elle n'a rien à ajouter par rapport à la présentation et aux explications données par Mme Zoller avant la séance du Conseil municipal, mais elle répond volontiers aux questions.

Aucune question

Le rapport de conclusion de la commission des finances et de la taxe professionnelle communale du 10 février 2022 concernant son préavis sur l'aménagement de la mairie est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

b) Commission des finances – préavis sur le crédit d'étude de l'auberge de Dardagny

Mme Monney note que les conseillers municipaux ont eu une présentation du projet, avant la séance du Conseil municipal, par les architectes. Elle répond volontiers aux questions des conseillers municipaux.

Aucune question

Le rapport de conclusion de la commission des finances et de la taxe professionnelle communale du 10 février 2022 concernant son préavis relatif au crédit d'étude pour l'auberge de Dardagny est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

Mme Monney préside à nouveau la séance.

Mme Zoller remercie le Conseil municipal pour sa confiance.

6. Propositions de l'exécutif

a) Délibération concernant la convention des places du Rhône – participation à l'achat des infrastructures

L'entrée en matière sur la délibération D2022-01 concernant la convention des places du Rhône – participation à l'achat des infrastructures est approuvée à l'unanimité par 12 voix pour.

Délibération

Vu les travaux d'aménagement du Plan du Rhône (Plages du Rhône) à La Plaine réalisés entre 2016 et 2018 ;

Vu le préavis favorable de la commune de Dardagny du 22 octobre 2014 (DD 1066663-2) concernant l'aménagement d'une zone de baignade, de loisirs et d'une zone nature dans lequel il est stipulé que la commune de Dardagny accepte de participer financièrement à hauteur de 50% pour l'acquisition des infrastructures nécessaires estimée à Fr. 200'000,- ;

Vu le courrier du département du territoire (OCEau) du 14 décembre 2020 stipulant que le montant total investi pour l'acquisition de ces infrastructures est de Fr. 252'968,24 mais que le département ne modifie pas le montant initial de Fr. 100'000,- demandé à la commune de Dardagny pour sa participation financière ;

Vu la convention d'entretien du plan du Rhône signée entre l'Etat de Genève et la commune de Dardagny le 1^{er} mars 2021 ;

Vu les différents explicatifs donnés par Mme le Maire ;

Conformément à l'art. 30, al. 1 let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Mme le Maire ;

le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité, soit par 12 voix pour sur 12 conseillers municipaux présents

- 1) D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de Fr. 100'000,- à l'Etat de Genève pour la participation de la commune de Dardagny à l'acquisition des infrastructures des plages du Rhône à La Plaine ;
- 2) D'ouvrir un crédit de Fr. 100'000,- à Mme le Maire destiné au versement de cette subvention d'investissement ;
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

7. Questions orales et écrites

- **M. Bodenmann** signale que le paiement des amendes d'ordre par virement bancaire rencontre des problèmes. Il a personnellement été confronté à cette situation. Son paiement bancaire n'a malheureusement pas été relevé par la commune, ce qui a engagé une ordonnance pénale à laquelle il a dû faire opposition. Il s'est ainsi rendu compte qu'il s'agissait d'un problème récurrent. Il faudrait donc voir s'il y a un moyen de modifier cette situation.

Mme Zoller fait savoir que c'est la première fois que cette information remonte à elle. La Mairie va donc faire les vérifications nécessaires, notamment au niveau des carnets d'amendes et des BVR.

M. Bodenmann souligne que faire opposition à une ordonnance pénale représente un certain temps et un coût, tant pour la personne visée que pour la commune.

Mme Zoller prend connaissance de ce problème, mais l'administration communale a peut-être des informations de son côté.

M. Wyss indique qu'un tel problème ne lui dit rien. Mme Monteiro a parfois quelques soucis avec l'État. En effet, quand l'amende n'est pas payée tout de suite, le dossier est renvoyé à l'État qui s'occupe de la suite. La commune n'est alors plus impliquée. Il est arrivé que des amendes arrivent 6 à 8 mois plus tard et qu'elles soient annulées sans que l'on sache pourquoi. Il y a ainsi un petit souci à ce niveau, mais M. Wyss n'a pas entendu qu'ils n'ont pas reçu un paiement pour une raison ou une autre.

Mme Zoller demande que M. Bodenmann puisse transmettre à la commune une copie des papiers relatifs à ce dossier pour qu'elle puisse étudier le problème.

- **Mme Vanoncini** a constaté, dans la FAO du 28 février 2022, la parution d'une demande d'autorisation de construire de Swisscom pour transformer une antenne sur la parcelle de Firmenich en antenne 5G. Elle aimerait savoir si quelque chose va être fait dans ce sens.

Mme Zoller signale que, dans le cas d'un changement d'antenne, la commune n'a rien à dire. Elle a reçu l'autorisation de construire approuvée par les services de l'État. C'est par rapport aux nouvelles constructions que la commune peut donner un préavis.

8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **Mme Vanoncini** demande si la réunion avec les SIG, concernant la réduction de l'éclairage, a eu lieu.

Mme Bovy a relancé, aujourd'hui même, l'OCAN pour savoir où ils étaient concernant leur rapport qu'ils avaient annoncé pour fin février.

- **Mme Vanoncini** demande si l'acquisition d'un beamer pour Bois-Gentil est toujours d'actualité.

Mme Zoller signale que ce point a été abordé lundi en Mairie. M. Wyss va se charger de l'achat du beamer.

- **Mme Vanoncini** remercie l'exécutif pour l'installation des potelets à La Plaine. Elle aimerait savoir si quelque chose peut être fait devant la palissade où un 4x4 va toujours stationner.

Mme Hutin Zumbach explique que l'État est en procédure d'observation. Effectivement, il y a toujours un véhicule stationné à cet endroit alors qu'il ne devrait pas parce que cela ne joue pas au niveau du gabarit. S'agissant d'une route cantonale, c'est le canton qui devrait faire le marquage, mais cela n'a pas l'air d'être sa priorité pour l'instant.

9. Divers

- **M. Vuissoz** aimerait parler du nouveau bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023. Il propose que M. Rausis devienne président, que Mme Robert devienne vice-présidente et que Mme Monney reste membre du bureau.

La composition du bureau du Conseil municipal de Dardagny pour l'année 2022-2023, avec M. Rausis en tant que président, Mme Robert en tant que vice-présidente et Mme Monney en tant que membre du bureau, est acceptée par 10 voix pour et 2 abstentions.

- **Mme Vanoncini** aimerait savoir s'il est possible d'être informé de la publication de nouveaux procès-verbaux sur CMNET. Elle craint en effet de louper des documents en vue des séances du Conseil municipal.

M. Wyss signale qu'une liste des derniers documents ajoutés figure sur la page d'accueil de CMNET. Par ailleurs, pour l'heure, les conseillers municipaux sont toujours avisés par e-mail lors de l'ajout de nouveaux documents.

- **Mme Vanoncini** revient sur la question de la passerelle pour piétons et vélos sous le viaduc de l'Allondon. Elle signale qu'il y a aussi une piste cavalière qui traverse l'Allondon à cet endroit, or elle est devenue impraticable avec les crues de cet hiver. Elle aimerait savoir à qui s'adresser.

Mme Zoller indique que, le vallon de l'Allondon étant protégé, c'est l'État qui s'en occupe, de même que les cours d'eau et les berges. Elle pense qu'il faut donc contacter l'OCAN.

- **M. Rausis** a passé un magnifique vendredi matin à trouver des endroits pour placer des nichoirs et observer les oiseaux. Il aimerait ainsi remercier Mme Röthlisberger Couillaud, le centre ornithologique de réadaptation, M. Claude Ruchet, qui est un grand passionné d'ornithologie, et M. Didier Ramu qui a pris le temps d'écouter les conseils pour placer ces nichoirs du mieux possible. Il en reste encore deux à installer, mais le gros du travail a été fait.
- Concernant le local des jeunes, si des gens se débarrassent de jeux comme des tables de ping-pong, des télévisions, des jeux de société ou tout ce qui pourrait amuser les jeunes, il y a des objets du Lok'al qui pourraient être remplacés.
- **M. Rausis** remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Il se réjouit autant qu'il appréhende le fait de reprendre la présidence du Conseil municipal.
- **La présidente** conclut la séance avec une citation d'Agnès Varda : « je ne sais pas à quel moment j'ai pris conscience que ce n'était pas seulement la question d'être libre mais que le combat des femmes serait collectif ou ne serait pas ».

La séance est levée à 21h13

La présidente




Tracy Monney

Un conseiller municipal



Kevin Polte

Le secrétaire



Roger Wyss